
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_064

L'an deux mille vingt et un, le deux mars à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : PROJET ETABLISSEMENTS
PETIT – TENEMENT COTTAVOZ**

Date de la convocation : mercredi 24 février 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Présents : 31

Pouvoirs : 5

Votants : 36

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Murielle GRAUD (Saint Jean de Couz) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Mathias LAVOLE, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs : Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Christiane BROTO SIMON à Christine SOURIS ; Evelyne LABRUDE à Cédric MOREL ; Nathalie HENNER à Jean Paul SIRAND PUGNET ; Pierre BAFFERT à Birgitta RENAUDIN

CONSIDERANT le projet de développement de l'entreprise PETIT et le portage financier sous la forme d'une VEFA

CONSIDERANT les accords financiers entre l'entreprise PETIT et ses crédits bailleurs (les banques CIC et Crédit Agricole)

CONSIDERANT que la procédure de VEFA s'organise avec la signature d'une réservation puis de la vente

CONSIDERANT le plan de découpage présenté en séance.

CONSIDERANT le plan de financement de l'opération suivant :

	MONTANT HT
Travaux	3 052 134 €
Autres Travaux: ICPE	236 710 €
Honoraire études (10,25% travaux)	337 107 €
Foncier (terrain, bâtiment existant)	896 000 €
Autres études (TOPO, Amiante...)	20 000 €
Taxes aménagement (estimation)	125 000 €
TOTAL GLOBAL	4 666 951 €
SUBVENTION ETAT - Subvention DETR	-250 000 €
SUBVENTION REGION (FEDER)	-350 000 €
SUBVENTION Département Isère	-330 000 €
SUBVENTION DSIL	-500 000 €
PRIX DE REVENTE	3 236 951 €
Frais de notaire (A recalculer)	39 170,00 €
Droits de mutation (A recalculer)	190 000 €
PRIX ACQUISITION	3 466 121 €

Chalet

180 000,00 €

Assurance Dommage ouvrage (3% des travaux) (estimation)	100 000,00 €
---	--------------

l'assurance dommage-ouvrage est souscrite par le constructeur au nom du propriétaire, avant l'ouverture du chantier.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** la Présidente à signer, avec l'entreprise PETIT ou tout autre personne physique ou moral se substituant, l'acte de réservation et l'acte de VEFA pour la parcelle AE 930 pour un montant de 3 236 951 €HT auquel il faut rajouter le montant de l'assurance dommage ouvrage constructeur non réalisateuret l'acte de vente pour la parcelle AE 933 (Chalet) pour un montant de 180 000€ HT.
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation de cette opération selon les modalités définies ci-dessous.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 04 mars 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT

